

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 27 avril 2026

MAIRIE DE TRINITE (LA)  
Hôtel de Ville  
rue de l'Hôtel de Ville  
06340 LA-TRINITE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

## REGIE EAU D'AZUR

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00265428		Prélevé le : jeudi 16 avril 2026 à 10h42
Unité de gestion		1895	REGIE EAU D'AZUR	par : PRELEVEUR CARSO MONTASSAR BEN /
Installation	UDI	000093	RESEAU LA TRINITE	Type visite : AA
Point de surveillance	P	0000000089	RESEAU TRINITE 1	
Localisation exacte			BANQUE POPULAIRE - PLACE DOCTEUR REBAT	
Commune			TRINITE (LA)	

## Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité		
		inf.	sup.	inf.	sup.	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJ					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJ					
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	11,9 °C				25,00	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	8,1 unité pH			6,50	9,00	
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	310 µS/cm			200,00	1 100,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,31 mg(Cl2)/L					
Chlore total	0,33 mg(Cl2)/L					

Commentaires de terrain :

## Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : APLUS Code SISE de l'analyse : 00265437 Référence laboratoire : LSE2604-21129

	résultats	limites de qualité		références de qualité		
		inf.	sup.	inf.	sup.	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Turbidité néphélogométrique NFU	1,4	NFU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,96	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	5,85	°f				
Titre hydrotimétrique	13,90	°f				
<b>FER ET MANGANESE</b>						
Fer total	<10	µg/L				200,00
Manganèse total	<10	µg/L				50,00
<b>MINERALISATION</b>						
Chlorures	4,70	mg/L				250,00
Sulfates	78,00	mg/L				250,00
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>						
Aluminium total µg/l	44	µg/L				200,00
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>						
Carbone organique total	0,39	mg(C)/L				2,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,05	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	2,33	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>						
Bromates	<3	µg/L		10,00		
Bromoforme	<0,10	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	0,55	µg/L		100,00		
Chloroforme	2,2	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	1,10	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	3,85	µg/L		100,00		

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00265428)

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général et par délégation,  
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).